

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	14 (1941)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	Le Pavillon Galland : note de la Commission administrative de l'Hospice général
<b>Autor:</b>	Martin, W. / Bertherat, M.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-121534">https://doi.org/10.5169/seals-121534</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



d'une maison...

(rue Bémont).

## Note de la Commission administrative de l'Hospice général

La Maison de la vieillesse, dépendant de l'Administration de l'Hospice général, anciennement à Anières, a inauguré sa nouvelle installation à Vessy le 13 octobre 1921.

A cette époque, les 170 places dont disposait l'établissement étaient suffisantes, mais l'apparition des grandes difficultés dues à la crise aiguë du chômage bouleversèrent rapidement les conditions d'existence de nos vieillards ; leur angoisse devint inquiétante. Les demandes d'hospitalisation s'intensifièrent rapidement et malheureusement, faute de place, il fallut souvent refuser l'admission de braves vieux et remettre la chose à plus tard. Et pourtant, nous connaissions les conditions déplorables de leur existence : logement insalubre, insuffisance de ressources, soucis constants. Comment résoudre le problème ? La question d'un agrandissement des bâtiments fut souvent examinée, mais les finances de l'hospice ne purent supporter aucun projet. Dès lors le sort de nos vieillards ne cessa de nous préoccuper constamment.

C'est pourquoi, ce fut pour nous une véritable joie lorsque nous apprîmes que le Conseil administratif, soucieux des conditions d'existence de nos vieillards, examinait la possibilité de faire appel au Fonds Galland pour construire une annexe à Vessy, annexe qui permettrait l'hospitalisation de cent nouveaux pensionnaires.

La décision du Conseil municipal du 9 novembre 1937 paracheva les excellentes intentions du Conseil administratif.

Nous avons suivi toutes les phases de la construction du Pavillon Charles-Galland avec le plus vif intérêt et, maintenant que tout est au point et que les installations sont terminées, nous éprouvons une grande satisfaction à penser qu'un grand nombre de vieillards peuvent y être accueillis, passant d'un régime de luttes et de peines à une vie confortable, exempte de tous soucis.

Ces bienfaits, nous les devons aux libéralités d'un généreux citoyen, feu Charles Galland, et à la com-

préhension de nos autorités municipales. Qu'elles en soient sincèrement remerciées, en particulier M. Peney, président du Conseil administratif, MM. Schoenau et Uhler, chargés plus spécialement de s'occuper de cette affaire dans ses rapports avec l'Hospice général, ainsi que M. le conseiller Unger, qui en assuma l'exécution et lui consacra les soins les plus attentifs.

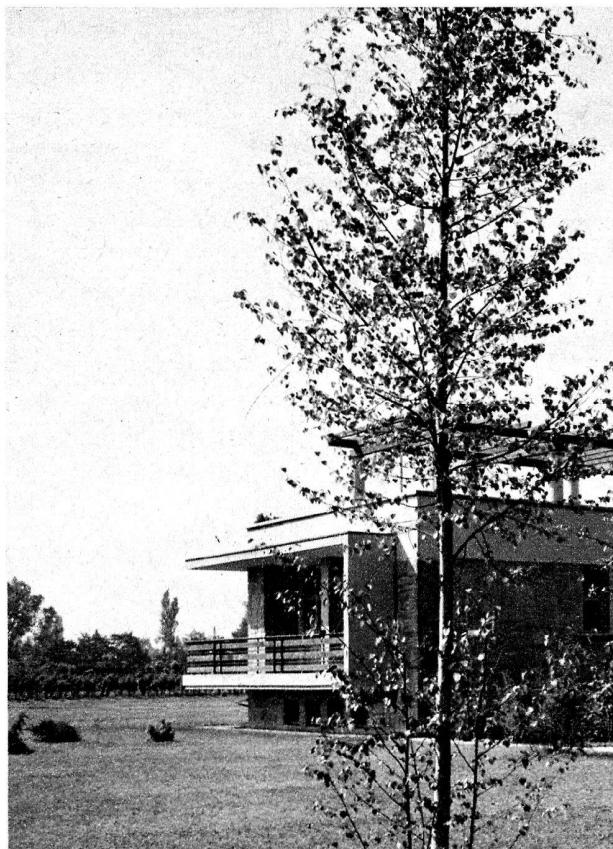
Commission administrative :

Le vice-président,

W. MARTIN

Le président,

M. BERTHERAT



...à l'autre !

(Pavillon Galland).